

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mr Fabrice PRADIER, Mme Valérie VALETTE, Natacha ROUX

Absents représentés : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Valérie VALETTE), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Fabien CHABANNES), Mme Marie ROCHE (représentée par Mme Natacha ROUX)

Mme Valérie VALETTE a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 26 août est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain sise section AC numéro 533 (87 Rue Saint Jean)
- Vente d'une parcelle de terrain sise section AC numéro 534 (Avenue des Ecoles)
- Vente d'une parcelle de terrain sise section AC numéro 384 (5, impasse de la Moutette)
- Vente de deux parcelles de terrain sises section C numéros 295 et 296 (Meyzoux)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

- Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AB numéros 167 et 168 (Le Bourg)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur la vente présentée avec deux abstentions (Patrick ROCHE et Alain GALLAND)

- Vente de deux parcelles de terrain bâties sise section AC numéros 245 et 246 (61 et 63 rue Saint Pierre)

Après délibération, le Conseil décide de ne pas préempter sur la vente présentée avec une abstention (Valérie VALETTE).

Délibérations diverses :

Participation aux frais de scolarité – classe d'intégration : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de deux courriers reçus de la part des communes de Chadrac et de Vals-près-le-Puy demandant une participation aux frais de fonctionnement de leur école car deux enfants résidant sur notre commune sont scolarisés dans une CLIS qu'elles gèrent. Il rappelle qu'en vertu des dispositions de la loi du 22 juillet 1983, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les communes de résidence. Après en avoir délibéré, le Conseil décide donc de verser la somme de 1044.78 € à la mairie de Vals-près-le-Puy et de 1025.98 € à la mairie de Chadrac.

Vente d'une partie de domaine public – Chemin de Calmel : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un courrier de demande de régularisation d'occupation du domaine public Chemin de Calmel. Une partie de la terrasse de la maison cadastrée section AB numéro 42 d'une surface d'environ 25 à 30 m² est en effet située sur le domaine public et la propriétaire souhaite régulariser cette situation. Après délibération, le Conseil émet un avis favorable à cette vente qui sera soumise à enquête publique préalable avant de pouvoir déclasser cette partie du domaine public préalablement à sa vente.

Vente d'une partie de chemin rural - Châteauneuf : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un courrier de demande d'acquisition d'une partie de chemin rural situé à Châteauneuf entre la parcelle cadastrée section E numéro 441 et les parcelles section E numéros 421 et 422. Le demandeur est propriétaire des parcelles 441 et 422 et souhaiterait pouvoir constituer une unité de propriété. Le Conseil Municipal soulève le problème des eaux de ruissellement qui descendent par ce chemin jusqu'au fossé en contrebas. Le Conseil décide donc de surseoir à cette décision.

Mission de maîtrise d'œuvre – Travaux hydrogéologiques et connexes pour la reprise du captage de Châteauneuf : Monsieur le Maire explique au Conseil que le cabinet BCM en charge d'une étude sur le captage de Châteauneuf a conclu qu'il était indispensable de réaliser des travaux pour sécuriser le captage, améliorer la qualité des eaux prélevées dans le milieu naturel et changer le système de traitement de l'eau. Il rappelle que le bureau d'études AB2R a quant à lui réalisé un diagnostic du réseau afin de définir des priorités. Il est donc nécessaire d'engager des travaux, d'autant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne vient de lancer un appel à projet permettant d'obtenir des subventions supplémentaires pour ce type d'opérations. Mr le Maire propose donc de contracter une mission de maîtrise d'œuvre avec les deux cabinets d'études précités afin de réaliser un Avant-Projet nécessaire pour constituer le dossier de demande de subvention. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 36 888.50 € HT. Les opérations à effectuer seraient décomposées en deux tranches dont le montant total est estimé à 370.000 € HT. Elles comprendraient la reprise du captage, la réalisation d'un forage supplémentaire afin de garantir l'approvisionnement et de limiter les pollutions, la mise en place d'un nouveau système de traitement, la mise en place d'un système de contrôle à distance des installations, la réfection d'une partie de la conduite principale d'adduction du bourg, et la mise en place d'une interconnexion pour la desserte du village de Saint Victor. Le Conseil Municipal autorise également Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour ce projet.

Mission de maîtrise d'œuvre – Travaux prioritaires d'assainissement : Monsieur le Maire explique ensuite que comme pour l'eau potable, le diagnostic des réseaux d'assainissement mené par le cabinet AB2R a permis de prioriser les travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'assainissement. Il rappelle que de nombreux problèmes sont rencontrés lors d'orages importants au niveau du camping et de la canalisation arrivant à la station d'épuration. Le réseau unitaire est d'une part très dégradé et d'autre part d'un diamètre insuffisant à certains endroits. Il indique que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a aussi lancé un appel à projet et qu'il est donc possible de bénéficier de subventions supplémentaires pour effectuer ce type de travaux. Il propose donc de faire appel aux deux cabinets précités afin de réaliser les études nécessaires pour pouvoir déposer un avant-projet. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc le devis de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 9 594.40 € HT décomposé en deux tranches comprenant la reprise de la canalisation du camping et le changement de du collecteur d'arrivée à la station d'épuration. Le Conseil Municipal autorise également Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour ce projet dont le coût total des travaux est évalué à 107 200 € HT.

Avenant Maîtrise d'œuvre – Aménagement de la Place du Couvent : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre de la Place du Couvent rendu nécessaire en raison des modifications du chantier liées aux découvertes archéologiques. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant d'un montant de 3 000 € HT.

Modification délibération enfouissement basse tension au village du Mont : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'entreprise CEGELEC a enfoui le réseau Basse Tension au niveau du village du Mont dans le cadre du chantier de réhabilitation du village. Il indique que de nombreux éléments ont entraîné des surcoûts, notamment la présence de puits enfouis et de nombreux rochers ayant entraîné des travaux supplémentaires. Il présente donc le montant final des travaux transmis par l'entreprise tenant compte des changements opérés.

Après délibération, le Conseil approuve le nouveau montant de la participation communale qui s'élève à 59 004.53 euros.

Dépôt du dossier de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Monsieur le Maire indique que la date de dépôt des dossiers a été reportée au 1 décembre. Il propose de déposer deux dossiers : le premier pour l'aménagement de logements pour les résidents de Meymac nécessitant l'achat de propriétés bâties et la démolition de maisons ; le second pour la réfection de voiries. Ce sujet sera donc remis à l'ordre du jour de la prochaine séance suivant l'avancement des dossiers.

Aménagement de la Place du Vallat – demande de subvention : Mr le Maire rappelle au Conseil qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, dossier pour lequel aucune réponse n'a à ce jour été reçue. Il propose de déposer un dossier de demande auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le même projet dans le cadre des Appels à Projets pour les Villages Remarquables labellisés. Il précise que ce projet s'inscrit aussi dans la démarche de maintien de la marque. Après délibération, le Conseil autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention pour l'aménagement de la Place du Vallat auprès de la Région.

Priorité de circulation – carrefour vétérinaires : Depuis de nombreuses années, de nombreux accidents ont été à déplorer au niveau du carrefour situé près du cabinet des Vétérinaires. La mise en place d'un STOP sur l'avenue du Puy en direction du centre bourg, en lieu et place d'un Cédez-le-Passage, est évoquée comme étant une façon d'obliger les véhicules à s'arrêter. Mr le Maire propose d'étudier la question et de remettre le sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Subvention exceptionnelle – pétanque amicale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à la pétanque amicale pour l'achat de tenues destinées aux compétitions. Il indique que pour verser cette aide, il convient de prendre une délibération. Après délibération, le Conseil approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros pour l'année 2020 et donne un accord de principe pour une subvention de 800 euros pour 2021 qui sera votée en temps voulu.

Remboursement pour l'achat d'un cendrier au stade de foot : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un cendrier a été acheté par le Président du club de Football et qu'il y a lieu de le rembourser pour cet achat. Après délibération, le Conseil approuve le remboursement de la somme de 23.99 euros au Président du club.

Agrandissement de la carrière de Lachamp au village du Mont : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une enquête publique est en cours concernant l'extension de la carrière de Lachamp au Mont. Mr GALLAND précise que ce projet d'extension a été engagé il y a plusieurs années et que le propriétaire de la carrière respecte scrupuleusement ses obligations en matière de remise en état du site et d'application des réglementations, et qu'il s'est aussi engagé à aménager un chemin le long de ses parcelles en direction du chemin de Chastel Ligou. Mr le Maire rappelle que les documents nécessaires ont été mis à disposition des conseillers afin de leur permettre de se faire un avis sur ce projet. Au vu des documents présentés et des garanties données par l'exploitant de la carrière, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'extension de la carrière de Lachamp au Mont.

Nomination d'un correspondant défense : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de nommer un correspondant Défense pour la commune qui sera chargé, entre autres, de la communication entre les autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Après délibération, le Conseil décide de nommer Mr Fabrice PRADIER en tant que correspondant Défense de la commune.

Questions diverses :

Vente de deux lots du lotissement communal : Monsieur le Maire informe le Conseil que deux lots du lotissement communal ont été récemment réservés et que ces ventes devraient intervenir avant la fin de l'année.

Projet ELA – demande de subvention : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association Européenne contre les Leucodystrophies, association pour laquelle les élèves des Collèges locaux récoltent habituellement des fonds lors de leur cross annuel. Etant donné que cette année le cross n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire, cette association demande à la Commune si elle accepte de verser une subvention exceptionnelle afin de compenser cette perte financière. Après délibération, le Conseil décide exceptionnellement de verser une subvention de 150 € à une association hors commune, ceci car les élèves de la commune participent chaque année à une manifestation en sa faveur.

Analyse d'eau réalisée au Pont de l'Estaing : Monsieur le Maire indique au Conseil que des analyses d'eau de la Gazeille ont été réalisées à hauteur du Pont de l'Estaing suite à une pollution constatée au plan d'eau fin août. Il indique que ces résultats se sont révélés négatifs et qu'ils sont quasi identiques entre le Pont de l'Estaing et le plan d'eau, ce qui semble indiquer qu'il n'existe pas de source de pollution avérée entre les deux sites, contrairement à ce qui avait été supposé précédemment.

Devenir du gîte communal : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la DSP en place est devenue caduque car elle est arrivée à son terme. Il demande donc au Conseil de réfléchir au devenir du gîte et peut-être du bâtiment tout entier. Plusieurs pistes de réflexion sont donc amorcées et la question sera débattue lors de la prochaine réunion.

Permis de végétaliser – Rue des Pénitents : Mr le Maire indique que les travaux de réfection des murs de la maison démolie Rue des Pénitents sont à présents achevés. Comme cela a été évoqué précédemment, il faut à présent réfléchir au devenir de cet espace. Des riverains ont fait une proposition pour l'aménagement d'un espace vert d'embellir ce lieu. Le Conseil donne un accord de principe à ce projet, tout en précisant qu'un plan précis devra être transmis. Madame Angèle CROZET indique qu'elle souhaite participer à la conception.

Devenir des marchés aux bestiaux : La situation des deux marchés aux ovins et aux veaux est évoquée. Mr le Maire indique que la fréquentation est en baisse très marquée depuis quelques années et que les coûts de fonctionnement sont très élevés. La question du changement de jour est soulevée. Mme GERENTES indique qu'il semble difficile de déplacer le marché aux ovins, car les autres jours sont déjà pris par d'autres marchés et que les négociants ne pourront pas à priori venir à un autre moment. Mr ARSAC pense quant à lui que le changement de date du marché aux veaux ne permettra pas d'avoir une meilleure affluence. Il est décidé qu'une réunion sera organisée avec les agriculteurs et les marchands afin d'essayer de trouver une solution.

Organisation du repas des aînés : Mme GERENTES souhaite évoquer la question du repas des aînés. Elle émet des doutes quant à son maintien cette année compte tenu du contexte sanitaire. Elle ajoute qu'il faut par ailleurs rapidement réserver le restaurateur et l'animation. Le Conseil Municipal propose d'attendre les nouveaux textes de loi et de voir comment la situation va évoluer dans les semaines à venir avant de prendre une décision.

Travaux salle des fêtes : Mr GALLAND indique que le chantier avance mais que la question de la mise en place d'un chauffage au sol reste à trancher.

Projet MAM : Mme ROUX indique que deux personnes seraient éventuellement intéressées pour ouvrir une maison d'assistantes-maternelles sur la commune.

Travaux Pôle Santé : Mr GALLAND indique que des travaux devront être entrepris pour pouvoir agrandir le cabinet dentaire. Cette extension nécessitera des travaux électriques, de plâtrerie et de plomberie pour un montant de plus de 21 000 €uros HT. Compte tenu du montant, il est proposé d'envisager l'augmentation du loyer en prenant en compte une partie à définir de ces investissements. Le Conseil décide toutefois d'approuver les devis présentés en raison des délais de livraison qui risquent d'être longs.

Dates diverses :

Foire artisanale, agricole et commerciale du 27 septembre 2020 avec le concours départemental des chevaux lourds. Inauguration de la Place du Couvent les 3 et 4 octobre.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 29 octobre à 20 heures. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.